

1161. Et vous ne connaissez pas cela ?—Je ne le connais pas.

1162. Avec qui l'avez-vous divisé ? Avec Connolly ?—Avec Connolly et Curley.

1163. Pourquoi avez-vous divisé avec Curley ?—Il avait travaillé avec moi.

1164. C'était un employé surnuméraire ?—Comme je l'ai déjà dit, nous avons dû travailler ensemble, je crois. C'est de cette manière que la chose est arrivée. Je me souviens que nous avons travaillé ensemble, mais je ne me rappelle pas des détails.

*Par M. Bowell :*

1165. J'ai compris que vous aviez divisé avec M. Curley parce que vous aviez fait un certain travail ensemble pour lequel vous n'avez donné qu'un seul compte, que vous avez divisé ?—M. Curley a mis un chèque une fois pour moi et ensuite, j'en ai mis un pour lui.

1166. Vous étiez tous deux des commis surnuméraires ?—Oui.

*Par M. Lister :*

1167. Pourquoi devait-il mettre un compte pour vous ?—Parce qu'au temps où le compte a été donné, il était convenu que nous devions prendre du travail alternativement, environ une semaine. C'est-à-dire, quand nous, employés surnuméraires, travaillions. Nous travaillions en moyenne vingt heures par semaine.

1168. Alors, vous auriez eu deux semaines pour un chèque ?—Non, le montant de sa semaine d'ouvrage de dix heures à 50 centins serait de \$5, et mon travail à \$5 formerait \$10. Nous faisons le chèque pour deux semaines.

1169. Vous auriez pu donner votre propre compte ?—Oui.

1170. Et il aurait pu donner le sien ?—Oui, mais c'était seulement pour un petit montant de quelques piastres. Je puis affirmer que l'ouvrage a été fait honnêtement et fidèlement.

1171. M. Connolly était un commis permanent ?—Il l'est depuis peu.

1172. Et il l'était quand le chèque a été fait pour vous ?—Il l'a été pour une partie du temps, mais je ne pense pas qu'il était commis permanent pendant tout le temps où nous avons agi de la sorte.

1173. Était-il commis permanent au moment où il a rendu le service pour lequel vous avez eu un chèque ?—Tel que je l'ai dit, il l'a été pour une grande partie du temps ; mais je crois qu'il ne l'était pas pendant tout le temps.

1174. Y en a-t-il eu une partie de gagnée pendant qu'il était employé permanent ?—Il y en a eu.

1175. Est-il le seul commis permanent avec lequel vous avez divisé ?—Il peut y en avoir eu d'autres, mais c'est le principal dont je me souviens.

1176. Était-ce l'année dernière ?—L'année dernière.

1177. Vous jurez que vous ne vous rappelez pas d'avoir divisé avec des permanents, avant l'année dernière ?—Non.

1178. Et que vous n'avez eu aucun paiement "extra" vous-même ?—Non, seulement en cette occasion.

1179. Avez-vous agi comme intermédiaire pour quelques commis permanents qui avaient travaillé, de manière à avoir un chèque fait en votre nom dont vous avez retiré et remis le montant entier, n'ayant fait aucune partie du travail vous-même ?—J'ai pu le faire, mais je ne m'en souviens pas.

1180. Jurez-vous que vous ne vous en souvenez pas ?—Je ne m'en souviens pas. Je me souviens que dans une occasion, j'ai été près de le faire, mais je ne l'ai pas fait.

1181. Était-ce récemment ?—C'était, je pense, la dernière fois que nous sommes allés travailler en cet endroit.

1182. Dites-vous au comité ici que vous n'avez jamais prêté votre nom afin de retirer de l'argent pour des employés permanents ?—En autant que je puis m'en souvenir, je ne m'en rappelle pas. Je me souviens distinctement que j'ai refusé quand j'ai été demandé, quoique je susse que l'ouvrage était fait, et qu'il serait certifié par M. Henry.

1183. L'avez-vous fait, pendant que cette conspiration se préparait ?—Il n'y a pas eu de conspiration.